

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE TREIZE AVRIL (13/04/2023)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 07 avril, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS : 24

M. Romain LOPEZ, **Maire**,
M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoint**,
Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme DESCAMPS Marie-Line, Mme Arlette CAZORLA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Marie CAVALIE, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : 9

M. Pierre PUCHOUAU (représenté par Monsieur Jérôme POUGNAND), **Adjoint**
Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Madame Danièle SCHATTEL), Mme Danièle PUCHOUAU (PAPUGA) (représentée par Madame Sophie LOPEZ), M. Philippe GARCIA (Représenté par Monsieur Luc PORTES), Mme Reine-Claude ORTALO (représentée par Monsieur Romain LOPEZ), Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT) (représentée par Madame Any DELCHER), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (représentée par Madame Stéphanie GAYET), M. DUPARC Robert (représenté par Monsieur Jean-Claude LORENZO), M. Franck BOUSQUET (représenté par Madame Estelle HEMMAMI), **Conseillers Municipaux**.

Monsieur Luc PORTES est nommé secrétaire de séance.

20 – 13 avril 2023

20. Vote du budget primitif 2023 – Budget annexe camping et port de Moissac

Rapporteur : Monsieur PORTES.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1612 et suivants, L. 2311-1 et L. 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe Camping et Port de Moissac,

Vu la délibération n° 5 du 9 mars 2023 relative à la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2023 et prenant acte du rapport d'orientations budgétaires 2023,

Vu la délibération du 13 avril 2023 portant approbation du compte de gestion de l'exercice 2022 pour le budget annexe Camping et Port de Moissac,

Vu la délibération du 13 avril 2023 portant approbation du compte administratif de l'exercice 2022 pour le budget annexe Camping et Port de Moissac,

Vu la délibération du 13 avril 2023 portant affectation des résultats de l'exercice 2022 pour le budget annexe Camping et Port de Moissac,

Entendu le rapport présenté en Commission des Finances le 6 avril 2023,

Considérant le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2023 du budget annexe Camping et Port de Moissac présenté par Monsieur le Maire, soumis au vote par chapitres pour les sections de fonctionnement et d'investissement,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 27 voix pour et 6 voix contre (Mmes CAVALIE, HEMMAMI, MM. BOUSQUET,
DUPARC, LORENZO, VELA),

ADOPTÉ le Budget Primitif 20223 du budget annexe Camping et Port de Moissac par chapitres, équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

Fonctionnement					
Dépenses	Voté 2022	BP 2023	Recettes	Voté 2022	BP 2023
011 Charges à caractère général	176 205,00 €	159 100,00 €	013 Atténuations de charges	2 000,00 €	2 000,00 €
012 Charges de personnel	170 455,00 €	134 850,00 €	70 Produits des services	347 138,93 €	335 847,82 €
014 Atténuations de produits	0,00 €	0,00 €	73 Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €
65 Autres charges gestion courante	10,00 €	5,00 €	74 Dotations	0,00 €	0,00 €
66 Charges financières	6 000,00 €	4 681,00 €	75 Autres produits gestion courante	7 000,00 €	0,00 €
67 Charges exceptionnelles	100,00 €	100,00 €	76 Produits financiers	0,00 €	0,00 €
68 Dotations aux provisions	0,00 €	0,00 €	77 Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €
02 Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	78 Provisions	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses réelles	352 770,00 €	298 736,00 €	Total des recettes réelles	356 138,93 €	337 847,82 €
023 Virement section invest.	0,00 €	17 000,00 €	042 Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €
042 Opérations d'ordre	2 000,00 €	19 836,51 €			
Total des dépenses d'ordre	2 000,00 €	36 836,51 €	Total des recettes d'ordre	0,00 €	0,00 €
Total DF	354 770,00 €	335 572,51 €	Total RF	356 138,93 €	337 847,82 €
2 Résultat reporté N-1	1 368,93 €	2 275,31 €	2 Résultat reporté N-1		
TOTAL CUMULE	356 138,93 €	337 847,82 €	TOTAL CUMULE	356 138,93 €	337 847,82 €
Investissement					
Dépenses	Voté 2022	BP 2023	Recettes	Voté 2022	BP 2023
20 Immobil. incorporelles	100 000,00 €	60 000,00 €	10 Dotations, réserves	0,00 €	0,00 €
204 Subv. d'équip. Versées	0,00 €	0,00 €	13 Subv. d'investissement	263 000,00 €	177 500,00 €
21 Immobil. corporelles	221 522,87 €	171 600,00 €	16 Emprunts et dettes	0,00 €	0,00 €
23 Immobilisations en cours	100 000,00 €	60 000,00 €	27 Autres immob. financières	0,00 €	0,00 €
10 Dotations, réserves	0,00 €	0,00 €	024 Produit des cessions	0,00 €	0,00 €
16 Emprunts et dettes	37 000,00 €	40 000,00 €			
27 Autres immob. financières	0,00 €	10 000,00 €			
020 Dépenses imprévues	25 000,00 €	19 237,49 €	Total des recettes réelles	263 000,00 €	177 500,00 €
Total des dépenses réelles	483 522,87 €	360 837,49 €	021 Virement section fonct.		17 000,00 €
040 Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €	040 Opérations d'ordre	2 000,00 €	19 836,51 €
041 Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	041 Opérations patrimoniales		
Total des dépenses d'ordre	0,00 €	0,00 €	Total des recettes d'ordre	2 000,00 €	36 836,51 €
Total DI	483 522,87 €	360 837,49 €	Total RI	265 000,00 €	214 336,51 €
1 Résultat reporté N-1			1 Résultat reporté N-1	556 165,89 €	173 204,83 €
Restes à réaliser Dépenses	337 643,02 €	26 703,85 €	Restes à réaliser recettes		
Dépenses d'invest. cumulées	821 165,89 €	387 541,34 €	Recettes d'invest. cumulées	821 165,89 €	387 541,34 €

DONNE délégation à Monsieur le Maire afin de notifier à Monsieur le Sous-Préfet et au Comptable Public l'ensemble des pièces, dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

Pour copie conforme
Moissac, le 17 avril 2023

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Luc PORTES

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :